

## ABONNEMENT.

SOMMAIR :	
En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
POSTE :	
En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames.	30
Faits divers.	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

25 Septembre 1875.

## Chronique générale.

Un des correspondants du *Temps*, qui est en ce moment à Ouchy-Lausanne, lui envoie de nouveaux détails sur la villégiature de M. Thiers, et ce qui présente, pour nous du moins, beaucoup plus d'intérêt, un nouveau compte-rendu des appréciations du président en disponibilité, relativement à « l'état des affaires en Europe et en France. »

« L'Europe veut la paix, m'a-t-il dit ; elle la veut parce qu'elle en a besoin, et j'espère qu'aucun incident nouveau ne viendra modifier ses dispositions ou arrêter sa bonne volonté. Nos malheurs nous ont ramené les sympathies que notre bonne fortune avait éloignées, et l'attitude modeste que nous avons prise et qui nous sied, notre ardeur à réparer nos ruines, notre vif désir de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, le souvenir de nos fautes, tout cela nous a valu de précieuses amitiés et des encouragements non équivoques de tous les gouvernements. L'Angleterre fait des vœux sincères pour notre relèvement ; l'Italie, rassurée sur nos intentions et persuadée que nous ne voulons pas nous mêler de ses affaires intérieures, n'a point oublié que nous avons été les artisans les plus dévoués de sa fortune ; l'Autriche, qui, elle aussi, a ses difficultés intérieures, nous encourage ; la Russie, enfin, qui veut résolument la paix et dont l'empereur est uni par d'étroits liens avec l'empereur d'Allemagne, ne cesse de nous donner des témoignages certains de sa bienveillance et de son amitié. »

Il y a bien un point noir. Le mouvement clérical qui semble en ce moment emporter la France ne laisse pas de inquiéter les cabinets étrangers. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne est aux prises avec l'ultramontanisme, que la campagne qu'elle a commencée, bien que conduite avec énergie, n'est pas encore terminée, et que le chancelier de l'empire ne pourrait voir qu'avec un singulier déplaisir que ses pires adversaires trouvassent en France non-seulement des encouragements, mais encore un appui. Or il est manifeste que la loi récemment votée par l'Assemblée nationale sur la liberté de l'enseignement supérieur a produit une désagréable impression sur les puissances étrangères. Mais je suis assuré que le cabinet saura enrayer ce mouvement, et qu'il déjouera ainsi, par l'énergie de son attitude, les difficultés qui pourraient en résulter.

A l'Orient aussi, il y a un point noir. Je veux croire, cependant, que le prince Milan sera assez énergique pour contenir la Serbie, et que la Skouptchina, informée des intentions de la Russie et de l'Autriche, montrera assez d'esprit politique pour ne point soulever des difficultés, ni créer des embarras. La Russie et l'Autriche ont tenu heureusement un langage très-ferme et très-net ; ces deux puissances n'entendent pas que la question d'Orient s'ouvre aujourd'hui, et leurs représentations ne resteront pas sans résultats. Le prince Gortschakoff est d'ailleurs ici en villégiature ; c'est assez dire qu'il est rassuré sur l'issue de cette affaire. Il y a partout un vif désir de paix, un accord unanime pour la maintenir, et on ne per-

mettra pas, à moins que ces dispositions pacifiques reviennent à changer, que les menus incidents de la politique soient grossis et envenimés au point de devenir des événements gros de complications diplomatiques. »

Ainsi, au jugement de M. Thiers, le POINT NOIR, c'est bien le « mouvement clérical, » c'est-à-dire le mouvement de retour au catholicisme ; et, s'il faut l'en croire, le prince-chancelier de toutes les Russies partage sous ce rapport ses appréhensions et ses antipathies. Nous ne songeons pas à nous inscrire en faux contre cette assertion, sachant fort bien quelles sont à l'égard de l'Eglise les dispositions des gouvernements, de ceux même qui ont la prétention d'être au plus haut degré conservateurs. Passons à la « situation intérieure : »

« Je la crois bonne, a dit M. Thiers, et j'ai bon espoir. Les élections sont prochaines, tout le monde s'y prépare, et je pense que, si on ne peut les fixer au mois de décembre prochain, on ne saurait du moins les retarder jusqu'au printemps. La Constitution est votée, l'œuvre de l'Assemblée est terminée, bien qu'un peu contre son gré ; il ne reste plus qu'à procéder aux élections générales. Mon Dieu ! je sais bien que pour plusieurs cette résolution sera douloureuse ; mais, en somme, l'Assemblée sait bien qu'elle ne peut s'éterniser, que ce serait irriter le pays que de siéger malgré qu'il en ait, et que le corps électoral saura gré, à ceux qui auront su prendre leur parti de la dissolution, de la bonne grâce qu'ils auront mise à ne pas retarder un événement si impatientement attendu. »

Quant au mode de votation, mon sentiment sur cette matière est bien connu.

Dans des temps ordinaires, le vote nominal me paraît préférable. Mais aujourd'hui, après le vote de la Constitution et lorsque des adversaires intraitables, n'ayant d'autre souci que celui de leur parti, discutent ce vote et le prennent de haut avec la loi du pays, il me paraît nécessaire de créer un grand mouvement d'opinion publique, afin que nul ne puisse y résister. Il faut permettre au pays de dire tout haut quelle est sa volonté et quelles sont ses espérances. Aussi bien les conservateurs, qui se sont vraiment ralliés à la République, n'ont rien à redouter du verdict de la France ; ce verdict leur sera favorable. La France a toujours eu des trésors d'indulgences pour ses enfants prodiges. Les élections seront bonnes parce qu'elles seront sages. Elles ne seront ni ultra-radicales, ni bonapartistes, ni surtout cléricales. Il y aura bien des mauvais choix, mais ils seront rares, et il ne faut pas en avoir de souci. »

« Les élections seront bonnes parce qu'elles seront sages ; et elles seront sages, parce qu'elles ne seront ni ultra-radicales (radicales tout court, encore passe), ni surtout cléricales. » N'oublions pas que le cléricalisme est le danger sérieux, le point noir. N'oublions pas non plus que c'est M. Thiers qui a énoncé cet aphorisme, avec beaucoup d'autres : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Elle doit être conservatrice, mais « surtout » elle ne doit pas être cléricale. — Ni l'une ni l'autre, répondront les électeurs de M. Naquet ; or, ils sont les maîtres et ils le savent.

Comme on le pense bien, M. Thiers n'a pas manqué cette occasion de parler de lui, de son désir du repos, de son âge avancé, de ses chères études. Nos citations sont

déjà longues ; cependant, nous ne devons pas priver nos lecteurs de ces dernières lignes :

« Je ne solliciterai pas le suffrage de mes concitoyens ; j'accepterai le mandat qu'ils voudront me confier, mais sans le rechercher. A l'âge où je suis arrivé, on ne songe qu'à se mettre en règle avec la mort. Je crois avoir été l'un des hommes les plus actifs de mon siècle, et j'ai l'entière possession de toutes mes facultés, mais il arrive une heure où le besoin de repos s'impose nécessairement. On peut bien fournir une dernière carrière ; mais je l'ai fournie, et je suis harassé. D'ailleurs, mes études me réclament et sollicitent ce qui me reste d'activité. On peut m'en croire. L'heure de la retraite a sonné pour moi et je dois songer à ma mémoire. »

Voilà quarante ans que j'ai commencé et poursuivi à travers les mille accidents de ma vie ce travail de longue haleine ; certaines parties en sont arrêtées dans mon esprit, mais rien n'est encore écrit, et je n'ai que des notes où il serait impossible de rien trouver d'ordonné et de suivi ; je tiens à le terminer. Ce sera mon testament. L'homme d'Etat doit avoir des règles de conduite, car la politique comme le droit a ses principes et ses bases. Ce sont ces principes et ces bases que j'ai recherchés, et je crois les avoir trouvés. Mon Dieu ! je ne tiens pas à publier de mon vivant le résultat de mes études, mais je tiens à en arrêter les points principaux et à les fixer. — Après moi... »

Rien sur les miracles qui déshonorent le christianisme. Le correspondant des *Débats* n'avait pas su tenir assez compte des « nuances, » il avait été compromettant. M. Thiers n'a pas voulu s'y faire prendre deux fois. Mais l'effroi que lui cause le spectre du « cléricalisme » est un indice suffisant des tendances de son esprit en matière religieuse.

Quant à ses oracles politiques, ils ont été si souvent démentis, qu'il ferait bien, dans son intérêt, de renoncer définitivement au rôle de prophète.

Dans les cercles politiques, à commencer par les plus républicains, on tient pour exacte la nouvelle donnée par le *Courrier de France* et démentie par un ou deux journaux du matin : c'est-à-dire que l'accord serait complet dans le ministère sur la question du mode de scrutin, et que tous les collègues de M. Buffet seraient disposés, sur ce terrain, à engager leurs portefeuilles comme le ministre de l'intérieur est résolu à le faire pour son compte. Au surplus les adversaires du vice-président ne semblent pas disposés à reculer même devant cette éventualité. Le monde républicain n'est nullement satisfait de la mesure qui appelle à Paris l'amiral Jauréguiberry. Comme préfet maritime à Toulon, l'amiral s'était montré plein de mansuétude pour les radicaux ; sous son administration ces derniers avaient aux trois quarts embrigadé le personnel des ateliers de la marine du port. Mais avec un soldat énergique comme l'amiral Penhoat, les républicains sentent fort bien que leur liberté d'action va se trouver entravée.

Aussi, quoiqu'ils n'en disent rien, ne sont-ils pas éloignés de considérer ce changement de personnel comme une compensation du décret pris contre l'amiral La Roncière.

Le discours républicain adressé dans l'Alger au maréchal de Mac-Mahon par M. Cornil, président du conseil général, est le commencement d'une campagne oratoire analogue à celle qui se produisit lors du voyage du Président dans l'Ouest. Les harangueurs républicains insistent alors pour qu'il établit le gouvernement de leur choix, ils insisteront cette fois pour qu'ils poussent à l'application de la constitution dans le plus bref délai possible.

Les dispositions du conseil des ministres touchant l'attitude à prendre devant l'Assemblée au sujet du mode de scrutin continuent à être l'objet des affirmations les plus opposées. Pendant que l'*Echo universel* déclare d'un ton péremptoire que les nouvelles publiées sont prématurées, le *Courrier de France* maintient son dire, en termes rogués et dédaigneux.

On lit dans l'*Echo universel* :

L'évolution des intransigeants va se dessiner plus complètement à la rentrée par la formation d'un petit groupe parlementaire absolument distinct des autres groupes républicains.

C'est aussi à l'infatigable M. Naquet qu'est due l'initiative de cette formation.

La présidence du groupe serait dévolue à M. Louis Blanc.

La première réunion de ce groupe précèdera de peu la réouverture de la session et sera, dit-on, consacrée à formuler un programme auquel sera donnée la plus grande publicité.

D'après des avis qui nous arrivent de Suisse, il y aurait entente complète entre MM. Thiers, Jules Simon et Gambetta.

Dès à présent, les trois anabaptistes d'Ouchy achèvent d'établir la liste des candidatures sénatoriales qu'ils désirent voir triompher. C'est même là le véritable objet de leur rencontre, près du lac de Genève.

Nous lisons dans l'*Univers* :

Aux dernières fêtes d'Issoudun, il a été défendu aux pèlerins, par l'autorité civile, de porter dans la procession la bannière d'Alsace-Lorraine.

Le petit-fils de M<sup>me</sup> Patterson et de Jérôme Bonaparte, dont le mariage fut considéré commemorganatique et annulé sous le premier Empire, M. Charles Bonaparte, vient d'épouser Miss Hellen Channing Day, de Boston. M. Charles Bonaparte est avocat.

Le *Messenger de Toulouse* croit savoir que le général de Bellemare sera appelé au commandement provisoire qu'exerçait à Toulouse le regretté général Lapasset. M. le colonel du 88<sup>e</sup> de ligne remplirait par intérim les fonctions de commandant de la subdivision du Gers.

La compagnie des chemins de fer d'Orléans à Rouen a mis à la disposition du Président de la République et du ministre de la guerre le wagon d'apparat qui servit à le conduire, au mois de septembre 1874, de Lille à Béthune.

Ce wagon est orné à l'extérieur de deux

panneaux aux armes de M. le maréchal de Mac-Mahon, et comprend à l'intérieur : salon, fumoir, cabinet de travail, avec plusieurs compartiments séparés, fourgon de bagages, etc., etc.

Pendant la marche du train, le maréchal aura la faculté d'aller respirer l'air sur le pont qui sépare chaque voiture.

## Etranger.

### ESPAGNE.

Le fils de l'ex-reine Isabelle n'est guère en sûreté à Madrid, et son trône est miné par la Révolution. Cette dernière ne marche pas à ciel ouvert et flamberge au vent, comme don Carlos et ses intrépides montagnards, mais son action est persistante, préparée et entendue à l'avance ; dans le camp socialiste espagnol, on marche dans l'ombre afin d'arriver plus sûrement au résultat définitif qui est le réembarquement du jeune Alphonse. Le pays a assez de cet enfant qu'un coup de main militaire a hissé sur le pavois, et, en attendant que le roi légitime, Charles VII, entre avec son armée dans Madrid, les sociétés secrètes, les ventes, les carbonari espagnols et le peuple s'entendent entre eux et s'organisent clandestinement pour en finir une bonne fois avec ces élus de *pronunciamientos*.

Après avoir réexporté en Italie un roi d'aventure qui fut Amédée de Savoie, la Révolution songe maintenant à rendre le jeune condisciple du prince impérial aux caresses de sa mère.

Dans le camp républicain espagnol, la levée de boucliers est prête. La dépêche suivante adressée de Madrid à l'Agence Havas montre que les arsenaux de la Révolution ont été pourvus :

« Madrid, 22 septembre, soir.

» La police de Madrid a découvert des dépôts de fusils, de tromblons et de cartouches préparés par les républicains socialistes, en vue de provoquer des troubles à Madrid. »

Les saisies d'armes n'arrêteront pas le mouvement. Pour un arsenal découvert, dix resteront cachés et introuvables. Puis, le jeune don Alphonse peut-il compter sur le dévouement de ceux qui l'entourent ? Nous en doutons fort, et nous croyons que notre sentiment à cet égard est partagé par les habitants de l'hôtel Basilewski. Les gens de cette maison se montrent peu satisfaits de la tournure que prennent les choses au-delà des monts et voient mal leurs inquiétudes.

Un autre nuage a surgi à l'horizon. Mgr Simeoni a reçu du Vatican des instructions formelles, qui ne permettent plus aux conseillers de don Alphonse de suivre une double voie et de montrer un double visage.

Mis en demeure de faire droit aux réclamations du Saint-Siège ou de rompre avec la cour de Rome, le ministère se trouve dans une impasse difficile et dangereuse. L'Espagne est avant tout une nation catholique, dévouée aux intérêts et à la gloire de l'Eglise.

Elle suit d'un œil inquiet les négociations entamées entre l'Escorial et le Vatican. Une rupture entre le cabinet de Madrid et le Souverain-Pontife amènerait forcément le discrédit du gouvernement alphonsin et sa perte. Or, l'accord pourra-t-il s'établir et n'a-t-on pas été trop loin pour pouvoir maintenant rétrograder ?

Le Times publie la dépêche suivante :

« Philadelphie, 20 septembre.

» Dans la tempête qui a sévi la semaine dernière avec tant de violence sur le littoral du golfe et dont les effets se sont particulièrement fait sentir à Galveston, six vaisseaux ont coulé bas dans le port ; le pont du chemin de fer qui s'avance de deux milles dans la baie a été rompu en plusieurs endroits. Le dommage est estimé à 4 millions de dollars. La tempête équinoxiale a aussi causé de notables dommages ailleurs.

» Pendant la tournée à Galveston, le steamer *Australian*, qui chargeait du coton dans l'avant-port, en destination de Liverpool, a pris la mer ; mais chassé par le vent, il a fait côte, à 60 milles à l'ouest de Galveston. Personne n'a péri. »

On mande de New-York, le 20 septembre :

« Les communications télégraphiques

avec Galveston sont rétablies. L'inondation diminue. Il y a eu quatre noyés.

» Le vapeur *Ethiopia* de la ligne « Anchor line » a été rencontré en mer le 14 septembre. Son arbre de couche était cassé. Il voyageait à la voile, mais n'avait besoin d'aucun secours. »

## Nouvelles militaires.

Conformément à la loi qui a prescrit la formation de corps de chasseurs forestiers, on procède actuellement à l'organisation militaire des employés du service des forêts. On choisit en ce moment les officiers de ces corps qui seront partagés en compagnies actives et en sections actives. Les capitaines seront choisis parmi les sous-inspecteurs et les lieutenants parmi les gardes-général titulaires ou adjoints.

La Société protectrice des animaux a proposé au ministre de la guerre de comprendre désormais, parmi ses lauréats annuels, un soldat choisi dans chacun des régiments de cavalerie en garnison à Paris. Le général de Cisse a accepté cette offre, et les inspecteurs généraux des corps de cavalerie en garnison à Paris viennent d'être autorisés à proposer un militaire de chacun de ces corps pour une des médailles de la Société. Les cavaliers de manège et de remonte de l'Ecole d'application d'état-major et les cavaliers de remonte du dépôt de Montrouge pourront aussi être proposés pour l'obtention de cette médaille, décernée, comme on sait, aux personnes qui se distinguent par leurs soins à l'égard des animaux qui leur sont confiés.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

On nous écrit d'Alençon que la mobilisation de 600 réservistes s'est faite mathématiquement. Les hommes sont arrivés à onze heures, après une étape de 25 kilomètres. A trois heures et demie, ils ont été passés en revue sur une promenade de la ville, habillés, équipés, armés, rasés et les cheveux coupés. A 4 heures, on aurait pu les embarquer pour les conduire à un point de concentration.

Un fait pareil n'a pas besoin de commentaires.

## Chronique locale et de l'Ouest.

### ARRESTATION DE MASSET.

L'assassin Masset est arrêté et écroué en ce moment à la prison de Saumur.

La nouvelle de son arrestation nous est arrivée hier, trop tard pour que nous puissions l'annoncer.

Voici dans quelles circonstances elle a été faite :

Masset, depuis lundi matin, a vécu dans le pays, parcourant les champs et les bois, vivant de provisions qu'il avait emportées de son domicile, et de fruits qu'il prenait partout sur son passage.

Il est revenu chez lui dans la nuit de mercredi à jeudi, mais n'a fait qu'entrer et sortir, craignant toujours d'être saisi. Il s'est réfugié ensuite et a passé la plus grande partie du temps dans un énorme chêne creux situé dans les champs, entre Doué et Ambillou. Il avait là avec lui tout son arsenal ; il ne quittait ce repaire que le soir pour chercher des pêches, des poires et du raisin. Hier matin, de bonne heure, il se risqua jusqu'à Doué pour acheter une paire de souliers, car il était toujours nu-pieds, et se proposait la nuit suivante de s'éloigner du pays. Arrivé à Doué, il se présenta pour faire son emplette chez M. Guilton, cordonnier, rue de Cholet.

Mais lui en prit ; M. Guilton, qui se rend chaque semaine à Ambillou pour placer sa marchandise et visiter ses clients, reconnut parfaitement Masset ; il le servit sans la moindre émotion, le laissa sortir et prévint aussitôt le garde-champêtre, qui se trouvait sur son passage. Celui-ci se précipita sur Masset sans lui adresser une parole, car il était à craindre qu'il ne fût armé.

Un attroupement nombreux se fit autour d'eux, et il devint impossible à Masset de songer à s'esquiver.

M. le substitut du procureur de la République, M. le juge d'instruction et M. le capitaine de gendarmerie, qui avaient quitté

Saumur le matin pour diriger, dans les caves d'Ambillou, des perquisitions faites par la brigade de Martigné, sont arrivés à Doué quelques instants après l'arrestation du meurtrier.

Masset n'est nullement démonté et ne manifeste aucun repentir. Il était parfaitement résolu à faire feu sur toute personne qui l'eût approché pour l'arrêter.

Pour entrer à Doué, il avait laissé son fusil et son revolver dans l'arbre qui lui avait servi de refuge. Sur ses indications, ils ont été retrouvés par les soins de la gendarmerie.

Il paraît que lundi matin, alors qu'on battait la campagne, un gendarme est passé à Ambillou d'un côté d'une haie, tandis que Masset était blotti du côté opposé. Il avait son revolver à la main et eût fait feu, aurait-il dit, s'il avait été vu.

Au moment de son arrestation, il avait encore sur lui 160 fr. environ, un sac de poudre et plus de cent chevrotines. Les six coups de son revolver étaient armés et son fusil avait double charge.

Masset a été écroué à Saumur, hier soir, à onze heures.

Les exercices des réservistes de la classe 1867 doivent se terminer le 28 courant.

On nous assure, dit un journal, que le ministre de la guerre a donné l'autorisation de renvoyer dès à présent un quart du nombre total de ces jeunes soldats, notamment les vigneron et propriétaires, à cause des travaux nécessités par les vendanges.

Un autre journal dit que les réservistes qui se sont fait remarquer par leur intelligence et leur bonne volonté seront dès aujourd'hui renvoyés dans leurs foyers. Les autres réservistes ne partiront que le 28.

### MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche 26 septembre 1875.

A 4 HEURES DU SOIR, PLACE DU CHAMP-DE-FOIR.

Closure des Concerts d'été de la musique des Sapeurs-Pompiers.

#### Programme.

1. *Le Mississippi*, pas redoublé... BLANCHETEAU.
2. *Stradella*, andante, arrangée par... BLANCHETEAU.
3. *A Bientôt*, valse... X.
4. *Le Muletier de Madrid*, boléro... E. MULLOT.
5. *L'Espérance*, fantaisie avec variations de piston... ZIEGLER.
6. *La Déesse des Moissons*, polkamazurka... BLÉGER.

Les obsèques de M. le marquis de Civrac ont eu lieu, à Beaupréau, mardi dernier, 21 septembre.

M. le comte de Civrac, député de Maine-et-Loire, conduisait le deuil, entouré d'un nombre considérable de parents et d'amis, auxquels étaient venus se joindre beaucoup des habitants de Beaupréau et des environs. M. le comte de Maillé, député, M. le sous-préfet de Cholet, M. le baron Arnous-Rivière, M. Hervé, portaient les cordons du poêle.

Le service a été célébré par le R. P. Jean-Marie, abbé de la Trappe de Bellefontaine, assisté au chœur par un nombreux clergé. M. le curé de Beaupréau a exposé, en quelques mots, la vie si exemplaire de M. le marquis de Civrac. Elle a été tout entière consacrée à des œuvres chrétiennes ; le nombre est grand de ceux qui garderont toujours en leur âme reconnaissante le souvenir des sages conseils ou des secours discrets qu'ils ont reçus de ce chrétien si ferme et si généreux. Sa mort est un deuil pour le pays ; il s'associe tout entier à la douleur d'une famille qui est et demeurera en possession de l'estime publique.

Après les prières de l'absoute, le corps a été porté au cimetière, où est le caveau de la famille. (Union de l'Ouest.)

Un meurtre a été commis, dimanche dernier, à la Guérierière, commune de Pussigny, arrondissement de Chinon, dans les circonstances suivantes :

Le sieur Antonin Turpin, journalier, âgé de 49 ans, et les nommés Henri et Delphin Deguin, frères, avaient passé la soirée dans l'auberge du sieur Cartier, à Pussigny. Après avoir bu ensemble, ils étaient sortis, vers neuf heures, pour se diriger vers le village où Henri Deguin demeurait avec sa mère.

Chemin faisant, nous ne savons sous quel prétexte, Delphin Deguin quitta son frère et Antoine Turpin, et, hâtant le pas, gagna bientôt sur eux une certaine avance.

Il se trouvait dans la cour de la Guérierière, remuant fortement la porte d'un enclos où il voulait pénétrer, lorsque Turpin et son camarade le rejoignirent.

Henri Deguin fit des observations à son frère, lui disant que s'il continuait à secouer si rudement cette porte il finirait par la briser.

— Qu'est-ce que tu demandes, toi ? répartit Delphin ; tiens ! tiens ! Est-ce cela ? Eh bien, voilà !

Et au même instant, épaulant un fusil dont il était armé, il tira presque à bout portant sur son frère.

Henri tomba ; au-dessous de l'estomac, il avait une large blessure d'où le sang s'échappait à flots.

On le porta sur son lit, et il rendit le dernier soupir avant que l'on eût pu faire venir un médecin.

Pendant ce temps, le meurtrier s'était enfui.

La gendarmerie se mit à sa recherche et bientôt elle sut qu'il s'était réfugié dans une cave, à Marigny. La porte était barricadée, et Delphin refusa d'abord d'ouvrir ; mais, sur de nouvelles sommations, il finit par s'y décider.

On se saisit de sa personne, et, en faisant une perquisition dans un meuble, on trouva le fusil avec lequel le crime avait été commis.

La justice de Chinon s'est immédiatement rendue sur les lieux et a commencé une information.

Delphin Deguin est âgé de 44 ans ; il est journalier à Marigny, lieu de sa naissance.

Son frère était âgé de 29 ans.

Un employé de la maison de banque Gouin frères, parti de Tours avant-hier par le train de 5 heures 40 du soir, arrivait dans la commune de Noizay à six heures et cherchait le domicile d'un sieur Aubert, courtier en vins, pour lui annoncer, avec les ménagements que comportait une semblable nouvelle, que, porteur de l'obligation du canal de Suez n° 4225, il venait de gagner, au tirage du 15 septembre, le lot de 450,000 fr.

M. et M<sup>me</sup> Aubert, qui possèdent déjà un peu d'aisance, ont accueilli avec joie et sans trop d'émotion cette faveur de dame fortune, et, songeant d'abord au messager, M<sup>me</sup> Aubert s'est empressée de se munir de provisions pour lui offrir un dîner des plus confortables.

Déjà, l'année dernière, la maison Gouin frères avait avisé un de ses clients qu'une somme de 25,000 fr. lui était pareillement échue.

POITIERS. — Une chasse d'un nouveau genre a été faite à Poitiers, il y a quelques jours, et non sans résultat.

Les agents de police Cabrol et Chesne reçurent l'ordre de procéder à des recherches chez des fabricants d'allumettes de contrebande.

Les agents se sont d'abord rendus au Breuil-Mingot où ils ont saisi plusieurs boîtes d'allumettes illicites. Mais le véritable centre de la fabrication se trouvait au domicile de la veuve Massé, faubourg Roche-reuil, où l'on trouva plusieurs femmes en train de faire des boîtes et où furent saisies des allumettes datant de la journée même.

Sur les indications de la veuve Massé qui prétendit qu'elle n'était pas seule à pratiquer ce genre de fabrication, les agents continuèrent leur inspection et se rendirent dans la soirée au faubourg de la Cueilie, chez le sieur Geffrin, où ils mirent l'embargo, dans la chambre même habitée par la famille, sur des allumettes tout récemment confectionnées.

Les agents voulurent visiter la maison, mais Geffrin éteignit la lumière et les laissa en pleine obscurité, en sorte qu'ils durent se servir des allumettes mêmes saisies pour retrouver leur chemin. Dans le voisinage, on mit la main sur des allumettes vendues par les contrefacteurs.

M<sup>re</sup> Colet, archevêque de Tours, vient de nommer-historiographe du diocèse M. l'abbé Chevalier, président honoraire de la Société archéologique de Touraine.

Un meilleur choix ne pouvait être fait, dit l'*Union libérale*. C'est un homme, un peu tardif peut-être, rendu aux savantes et remarquables recherches de l'historien de la Touraine, auxquelles tous applaudissent depuis longtemps.

On lit dans l'Avenir, de Saint-Nazaire :  
« Il a été pêché dans la rade de Saint-Nazaire un poisson aussi curieux que rare sur nos côtes.  
C'est un rouet, pesant 50 kil. Ce poisson est court et a la queue en forme de crête de coq. Il est déposé dans une enceinte sur le bassin et a déjà reçu la visite d'un grand nombre de curieux.

#### UN MICROCEPHALE.

Un microcephale a été présenté ces jours derniers au congrès scientifique de Nantes. Ce jeune microcephale venait de l'asile des aliénés de Nantes (asile Saint-Jacques). Comme son nom l'indique, il possède un cerveau d'un volume très-inférieur au volume normal, à peine le tiers ou même le quart de ce qu'il devrait être. Les microcephales sont très-rares.

Celui présenté au congrès a un état-civil parfaitement établi. Il s'appelle Louis-Eugène Ballu ; il est né à Puceul (Loire-Inférieure) en 1864, et il habite l'hospice Saint-Jacques depuis le 8 avril 1870.

Sa taille est bien celle d'un enfant de onze ans ; il a 1 m 36. Son développement physique général ne semble pas non plus présenter des particularités bien frappantes.

Sa dentition se trouve en retard. Enfin la tête présente un aspect saisissant. Au-dessus de la ligne des sourcils et des oreilles, il y a un retrait brusque comme si on avait enlevé, sur le sommet de cette tête, une calotte hémisphérique destinée à coiffer une autre tête.

Les cheveux, noirs, sont épais. Les yeux, très-vifs et très-mobiles, s'illuminent au moindre incident, mais d'un éclat qui est toujours le même et qui semble indiquer une parfaite uniformité des émotions intérieures. Les lèvres s'écartent en même temps par un mouvement qui peut ressembler à un rire, au point de vue mécanique, mais qui ne s'accompagne d'aucune coloration particulière du visage et qui ne paraît ainsi correspondre à aucune vibration intérieure. La partie inférieure de la face n'a point cette allure considérable qui rappelle le singe et donne à sa physionomie une apparence bestiale ; mais, dans le sens vertical, la figure présente l'apparence que l'on compare quelquefois à une lame de couteau.

Du reste, à part un mouvement incessant de va-et-vient qui paraît s'imposer aux yeux, l'ensemble de la tête n'aurait pas le caractère de l'idiotie. Mais ce caractère éclate aussitôt lorsque le microcephale veut parler. Il ne dispose que de deux mots : *là* et *oui*, dont il ne paraît pas comprendre le sens, car il répond *oui* à toutes les questions. Lorsqu'il parle, il avance un peu le buste ou tend les bras et désigne souvent sa poitrine de la main droite en prononçant le mot *là*, qu'il répète plusieurs fois comme une sorte de roulement.

La sensibilité, sans être très-vive, ne disparaît nulle part. L'enfant est d'une docilité absolue ; il semble qu'il n'ait aucune volonté. Quoiqu'il aime les friandises, surtout le sucre, il les mange avec un calme qui n'indique pas la gourmandise. Son intelligence paraît absolument rudimentaire, et une observation méthodiquement poursuivie y constate sans doute, sur beaucoup de points, des lacunes absolues. Ainsi, quand on lui donne des morceaux de sucre enveloppés de papier, il sait développer le papier pour trouver le sucre. Mais on n'a jamais pu le décider à prendre du sucre dans le sucrier qu'on apportait à sa portée et vers lequel on étendait son bras ; ce n'était cependant point par timidité, car son attitude générale, indifférente à ce qui l'entourait, démentait tout ce sentiment, qui appartient à un niveau intellectuel bien supérieur au sien.

On écrit de Beaugency à l'Avenir du Loiret :  
« Les vendanges, commencées dans le canton de Beaugency le lundi 13 septembre, sont poursuivies jusqu'au 20, par un temps admirable. Le rendement sera partout d'un quart en moyenne au-dessus des prévisions, et tout fait espérer qu'à l'abondance on joindra la qualité.

Le canton de Beaugency a été exceptionnellement préservé des orages à grêle qui ont roulé autour de lui tout l'été et pour peu que la température se prolonge encore quelques jours, les vigneronniers feront une récolte qui dépassera la grande année de 1868, pendant laquelle la seule commune de Tavers a vendu pour un million deux cent mille francs de vin. »

Nous avons reçu la circulaire suivante avec prière de la reproduire :

Paris, le 12 septembre 1875.

M  
On vient d'exposer aux Champs-Élysées le monument qui sera érigé à la mémoire des soldats tués dans ces grandes journées des 16 et 18 août 1870, dont les territoires de GRAVELLOTTE, de MARS-LA-TOUR, de SAINT-PRIVAT et de SAINTE-MARIE-AUX-CHENES ont été le théâtre.

C'est à MARS-LA-TOUR, au milieu d'un vaste ossuaire où seront pieusement recueillis les restes de tous ceux qui ont péri pour la France dans ces sanglantes batailles, que doit être élevé le beau groupe exécuté par M. BOGNO, dont l'œuvre est vraiment digne de la place glorieuse qui lui est assignée.

Il s'agit aujourd'hui de se procurer des ressources pour toutes ces dépenses. Une première souscription avait été ouverte sur l'initiative prise par la commune de Mars-la-Tour. Mais cette souscription, à laquelle le département de Meurthe-et-Moselle et une partie de l'armée ont presque seuls contribué, s'est trouvée insuffisante pour subvenir aux frais qu'a entraînés l'exécution du projet, à cause du plus grand développement que la Commission locale a jugé nécessaire de lui donner. Le département de Meurthe-et-Moselle ne doit pas seul d'ailleurs supporter cette dette de reconnaissance envers nos braves soldats ; la France et l'armée tout entière, nous en sommes convaincus, tiendront aussi à honneur de l'acquiescer.

C'est dans cette pensée qu'il s'est formé à Paris un Comité qui a pour mission de faire connaître l'œuvre éminemment patriotique pour laquelle il sollicite le concours de tous. Nous avons l'espoir, M. que le vôtre ne nous fera pas défaut, et nous avons l'honneur de vous informer qu'une nouvelle souscription est ouverte, 102, rue de Richelieu, chez MM. LEVY-BING et C<sup>ie</sup>, banquiers, qui veulent bien se charger de recevoir les sommes qui seront mises à la disposition du Comité.

Vous voudrez agréer, M. l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

MM. le général comte de GRESLIN, commandant la place de Paris, président ;  
Le baron Étienne de LADOUCKETTE, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, vice-président ;

COLMET-D'AGE, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, vice-président ;  
Camille ROUSSET, de l'Académie Française ;  
Le comte Roger de PONTÉCOULANT, ministre plénipotentiaire ;

Le comte SALIS, membre du conseil d'arrondissement de Beauvais ;  
D'ARNOIS DE BOURNONVILLE, président de la commission de surveillance des sociétés d'assurances sur la vie ;

Armand LEVY-BING, de la maison de banque de LEVY-BING et C<sup>ie</sup> ;  
GUILLOT-DE-SAINBRIS, compositeur de musique, secrétaire.

On souscrit à Saumur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> LAMBERT ET FILS, banquiers correspondant de la maison Lévy-Bing et C<sup>ie</sup>.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme avant le 30 septembre.

#### Variétés.

LES TROIS MERVEILLES DE PARIS.

Les trois principales merveilles monumentales que nous avons eu la faveur de voir et le plaisir d'admirer dernièrement à Paris sont, sans contredit :

La Sainte-Chapelle, par Pierre de Montreuil ;

Le tombeau de l'Empereur, par Visconti ;  
Et le nouvel Opéra, par Charles Garnier, jeune architecte à peine connu hier et devenu à jamais célèbre.

Cette Sainte-Chapelle, surnommée la merveille des merveilles, remonte à la plus belle époque de l'architecture du XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est à Louis IX que l'on doit l'édification de ce chef-d'œuvre de l'art gothique.

En effet, saint Louis la fit construire à son retour de Palestine, afin d'y préparer un asile digne des reliques qu'il était allé conquérir dans la terre sainte.

Les piliers qui en supportent la voûte sont si peu visibles que cette voûte immense vous semble ne reposer que sur des faisceaux de colonnettes d'une légèreté excessive.

L'art byzantin en a décoré l'intérieur avec une richesse de coloris sans égale, et les magnifiques vitraux qui l'éclairent y laissent pénétrer un jour mystérieux qui inspire le respect et dispose à la prière.

Cette merveilleuse Chapelle, abandonnée longtemps et surtout depuis la première Révolution, servit alors, et jusqu'à la Restauration de 1815, de dépôt aux archives du Palais-de-Justice dont elle est une dépendance, et ne fut rendue au culte, après de longues réparations, que sous le règne de Charles X.

Depuis lors, tous les corps de l'État s'y réunissaient en grands costumes, au mois de novembre, pour assister à une messe du saint esprit célébrée par Monseigneur l'archevêque de Paris à l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux ; comme au XVI<sup>e</sup> siècle avait lieu pour la rentrée des parlements cette même cérémonie en la même Chapelle.

La deuxième merveille qui a vivement excité notre admiration est le tombeau de l'Empereur, de ce moderne César qui, après s'être rendu pendant vingt ans couvert de gloire et rendu le maître du monde, alla terminer, bien cruellement sans doute, à Sainte-Hélène, une existence qui ne fut qu'une suite incessante de combats, de victoires et de conquêtes dont à vrai dire il ne nous est rien resté, si ce n'est un peu de gloire et beaucoup d'orgueil.

Quoi qu'il en soit, ce tombeau, qui lui fut élevé sous le règne et par les soins de Louis-Philippe, est encore un chef-d'œuvre dû au génie de l'architecte Visconti et s'élevant majestueusement sous le vaste dôme des Invalides, cet autre chef-d'œuvre de Mansard. En contemplant ce colosse de marbre de couleurs si diverses, je faisais à part moi ces tristes réflexions au milieu de la foule :

« Voici donc la tombe du plus grand homme de notre siècle, lequel vit se courber devant son omnipotence tant de têtes couronnées.

« Voici la tombe de ce géant dont la vie causa la mort de tant de milliers de braves restés sans sépulture sur vingt champs de bataille.

« De toutes ces batailles, quelle en fut la cause ?... *l'ambition* ; et quel en fut le résultat ?... *rien*, si ce n'est la méfiance, la haine de toutes les nations qui nous environnent et qui depuis n'ont cherché, ne chercheront toujours et par tous les moyens possibles qu'à se venger de tant de défaites, d'outrages et de honte ! »

Quant à la troisième merveille, elle est de création toute récente et réunit toutes les beautés, toutes les magnificences de l'architecture grecque.

Nous voulons parler de ce nouvel Opéra dont l'édification n'a pas coûté moins de quarante millions !...

C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas trop lorsque l'on considère toutes les richesses architecturales et sculpturales de ce nouveau théâtre lyrique, le plus admirable de tous, tant à l'étranger qu'en France.

Je m'abstiendrai d'autant plus de faire la description de cette nouvelle merveille, que tous nos journaux illustrés en ont fait connaître, lors de son inauguration au mois de janvier, tous les détails et par la plume et par le burin ; mais je me permettrai de dire un mot sur la *Juive*, la plus belle des œuvres d'Halévy, qu'on ne se lasse jamais d'entendre et à la représentation de laquelle j'ai eu le bonheur d'assister pour la vingtième fois peut-être.

Si sa mise en scène et ses décors sont de beaucoup supérieurs à ceux d'autrefois, les chanteurs modernes de ce charmant opéra m'ont fait vivement regretter les *Nourrit*, *Levasseur*, *Dérivis*, *Falcon*, *Dorus*, qui en créèrent les principaux rôles en 1835.

Ah ! c'était le beau temps de l'Opéra !... les chanteurs de cette époque se bornaient tout naturellement à filer des sons avec une pureté, une justesse, une expression incomparables ; aujourd'hui, c'est bien différent ; on chevrote, on bêle à qui mieux mieux, à Paris, en province, un peu partout.

Mais j'en ai dit assez dans l'*Echo* du 16 septembre relativement à cette détestable méthode pour devoir m'abstenir de toute observation nouvelle. P.-D.

#### Faits divers.

M. Léon Renault, préfet de police, vient

de faire afficher sur les murs de Paris une ordonnance relative aux incendies.

Cette affiche rappelle au public certaines dispositions de l'ordonnance de 1852, qu'il est bon que chacun sache par cœur, notamment l'article 36.

Cet article porte en substance que toute personne requise pour porter secours en cas d'incendie, faire la chaîne, etc., qui s'y sera refusée, sera poursuivie en vertu de l'article 475 du Code pénal.

LE PREMIER REVOLVER. — Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le revolver, dont l'invention est attribuée aux Américains, aurait été imaginé en 1530 par un bailli de Jersey, nommé Hélier, d'après la chronique de Carteret. Mais le revolver était alors très-lourd et avait les dimensions d'une arquebuse. Henri VIII fut émerveillé, et ce fut Anne de Boleyn qui mania le premier revolver.

On parlait théâtre dans un salon où l'auteur d'*Andromaque* était traité assez cavalièrement.

— Et vous, monsieur ? demanda un classique à un quidam qui faisait partie de la réunion, est-ce que Racine ne vous a jamais touché ?

— Ni lui, ni personne ! répondit fièrement l'autre...

C'était un maître d'armes !

#### Dernières Nouvelles.

L'impératrice d'Autriche est attendue à Paris ce soir (samedi). On croit que Sa Majesté passera cinq à six jours à Paris.

M. de Gontaut-Biron est venu à Paris pour le mariage d'une de ses filles avec le prince de Beauvais. Son séjour en France sera de peu de durée.

Le général Le Flô est attendu d'un jour à l'autre à Paris.

Vernon, 24 septembre.

Le Président de la République est arrivé ici hier soir, à 9 heures 20. Il a été reçu à la gare par M. le général Lebrun et M. le baron Sers, préfet de l'Eure. Il s'est rendu en voiture à l'hôtel d'Evreux, où il a reçu la visite de M. le maréchal Canrobert.

La ville était pavée et brillamment illuminée.

Le Président a été chaleureusement acclamé par la foule.

A son arrivée en gare, de nombreux Anglais qui se trouvaient dans le train ont poussé trois hurrahs et crié : Vive la France !

Cettinje, 22 septembre.

Les insurgés ont surpris hier quelques compagnies turques qui conduisaient un convoi de vivres à Garansko. Le combat s'est engagé, et il a duré plusieurs heures. Les pertes ont été considérables des deux côtés.

Vienne, 24 septembre.

D'après l'ensemble des renseignements parvenus ici au sujet de la mission des consuls dans l'Herzégovine, il est à craindre que cette démarche de la diplomatie européenne reste sans aucun résultat.

L'ensemble des avis relatifs aux faits de guerre continue d'être peu favorable à l'insurrection.

D'après une dépêche de Belgrade, quelques personnes attachées au service du prince Milan auraient été renvoyées.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

#### L'Union des Riverains de la Loire.

##### BATEAUX A VAPEUR.

Service entre ANGERS et SAUMUR tous les samedis.

Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.

A PARTIR DU samedi 2 octobre.

Départ d'Angers pour Saumur à 6 heures le matin.

Départ de Saumur pour Angers à 4 heures le soir.

Service entre ANGERS et NANTES.

Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.

Départs d'Angers à 7 heures le matin, les dimanche, mardi et jeudi.

Départs de Nantes à 7 heures le matin, les lundi, mercredi et vendredi.

Le Directeur-Administrateur,  
Antonin JOURNÉ.

**Institution de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CAVELIER.**  
La rentrée des classes pour toutes les élèves aura lieu le lundi 4 octobre.

L'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine une superbe planche en double format, gravée avec une perfection rare et digne de toute l'attention des amateurs d'œuvres d'art. Il s'agit de la reproduction du célèbre tableau de Decamps intitulé: *une Patrouille turque*, lequel constitue un des plus précieux joyaux de la galerie de sir Richard Wallace. Parmi les sujets que ce même numéro fait passer sous les yeux de ses lecteurs, nous citerons encore: *A bout d'arguments*, par M. Léo Herrmann, charmant tableau qui a obtenu un franc succès au dernier Salon; le portrait de Pils, le peintre éminent dont l'Ecole française déplore la perte; un poste carliste faisant des signaux lumineux dans les montagnes de la Navarre; Combourg et Saint-Malo (six sujets relatifs à l'inauguration de la statue de Chateaubriand); une collision entre deux navires cuirassés, dans la mer d'Irlande; etc., etc.

Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin cette énumération, pour montrer à quel point cet excellent journal est attrayant et varié. Nous ajouterons seulement que la partie littéraire de l'Univers illustré est à la hauteur de sa partie artistique.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques:

il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-et-un premiers fascicules sont en vente.

**Comité des concours poétiques de Bordeaux.**  
**APPEL AUX POÈTES.**

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANGE, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

**Bibliographie.**

**LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ.**

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux d'esprit, poétiques, littéraires et scientifiques, des jeux de salon et de jardin, des jeux d'enfants, des curiosités et amusements de tout genre, en un mot, de tout ce qui peut intéresser, distraire et parfois instruire une réunion de famille ou une société composée de personnes intelligentes. — La Revue donne de nombreuses primes consistant surtout en jeux étrangers. — 2 livraisons par mois. — Abonnement: 5 fr. par an. — Adresser les abonnements, par mandats ou timbres-poste, à M. V. GALLEY, éditeur, rue Boulan, 27, à Bordeaux.

**L'UNION**  
COMPAGNIE D'ASSURANCES  
SUR LA VIE HUMAINE  
Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829  
15, rue de la Banque, 15, Paris.  
Capital de garantie et fonds placés:  
**TRENTE-HUIT MILLIONS DE FRANCS**  
ASSURANCES DE CAPITAUX  
Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.  
ASSURANCES MIXTES  
Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.  
PARTICIPATION  
Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.  
DOTS POUR LES ENFANTS  
Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.  
RENTES VIAGÈRES  
Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.  
ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE  
Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.  
La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

**Eviter les contrefaçons**  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom  
CHEMIN DE FER DE POITIERS  
Service d'été.  
Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 10 minutes du matin.  
11 — 20 — — — —  
7 — 35 — — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur:  
6 heures — minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
6 — 50 — — — — du soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 SEPTEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . .	65	80	» 20	» 20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	750	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	95	75	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	175	»	»	»	»	»
5 % jouiss. novembre . . . . .	104	35	»	» 25	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	550	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	347	50	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	227	»	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	585	»	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	472	50	»	» 25	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	975	»	»	»	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	494	»	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	705	»	»	»	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	350	»	»	» 50	Nord, jouissance juillet. . . . .	1180	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	325	»	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1000	»	»	»	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	466	25	»	» 25	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	625	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3860	»	»	» 10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	600	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1045	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	495	»	»	» 5	Société Immobilière, j. janv. . . . .	25	»	»	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr. . . . .	325	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	317	50	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	925	»	»	»							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 3 mai 1875).  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 1 — — — — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — — — — omnibus.  
4 — 19 — — — — — — — — express.  
7 — 23 — — — — — — — — omnibus.  
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — — — — express.  
12 — 38 — — — — — — — — omnibus.  
4 — 44 — — — — — — — — omnibus.  
10 — 28 — — — — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Ensemble ou séparément.  
Commune de Dampierre, rue Morin.  
1<sup>o</sup> Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.  
2<sup>o</sup> Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.  
3<sup>o</sup> Un clos de vigne blanche, contenant 53 ares.  
4<sup>o</sup> Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.  
S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**  
En détail et par lots,  
**DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE**  
Située à Grandfonds, commune de Brézé.  
L'adjudication aura lieu sur la propriété, le dimanche 30 octobre 1875, à midi.

Cette propriété comprend:  
1<sup>o</sup> Maison d'habitation et d'exploitation, avec jardins, terres et vignes y attenantes.  
2<sup>o</sup> Quatre hectares de vigne et terre, à la pièce de la Garenne.  
3<sup>o</sup> Et divers morceaux de terre, vigne et bois, d'une contenance d'environ 5 hectares.  
Toutes facilités de paiement.  
On pourra traiter avant l'adjudication.  
S'adresser, soit à M. EPOUDRY, propriétaire à Brézé, soit à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (437)

**A VENDRE**  
**UN CLOS**  
Au Pont-Foucharé.  
S'adresser à M. VINSONNEAU, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 66. (399)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
DE SUITE  
**OU A LOUER**  
Pour le 24 juin 1877,  
**LE GRAND HOTEL D'ANJOU**  
Situé à Saumur, rue d'Orléans.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (427)

Etude de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

**A VENDRE**  
**PAR ADJUDICATION**  
EN DEUX LOTS  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),  
Le dimanche 10 octobre 1875, à midi,  
**1<sup>o</sup> LA BELLE TERRE**  
DE  
**LA GUÉRINIÈRE**  
Située commune de Guesnes, canton de Monts-sur-Guesnes (Vienne),  
Comprenant un château moderne, situé au centre de la propriété, terres labourables, vignes, prés, étang, bois taillis, réserves, futaies, bruyères.  
Propriété de revenu et d'agrément, à 12 kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.  
Belle chasse.  
Contenance: 530 hectares. — Mise à prix: 700,000 francs.

**2<sup>o</sup> LA PROPRIÉTÉ DU CALVAIRE**  
Située ville de Loudun,  
Comprenant une jolie maison bourgeoise à deux étages, avec tourelles aux quatre angles, jardin anglais et jardin potager.  
Contenance: 1 hectare 20 ares 10 centiares. — Mise à prix: 35,000 francs.  
Le tout dépendant de la succession de M. Octave LACHAMBRE.

**A CÉDER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**COMMERCE D'ÉPICERIE**  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Autoine.  
**A VENDRE**  
**UN Foudre**  
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
**LE MOULIN A EAU DE VIEUX-MOULIN**  
Sis sur le Thouet, commune du Vaudelnay-Rillé;  
**UN MOULIN A VENT**  
Et environ 2 hectares 50 ares de prés et terres, proche le moulin.  
S'adresser à MM. BILLY et BORIS, du Vaudelnay, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (469)

**A LOUER**  
OU A VENDRE  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Située quai de Limoges, n<sup>o</sup> 45.  
Pour visiter la maison, s'adresser à M<sup>me</sup> PONCEAU, qui l'occupe, et, pour traiter, à M. LEHOUX, au Char-donnet. (561)

**HOTEL DE L'ESPÉRANCE**  
Rue de la Petite-Bilange,  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1876.

**A VENDRE**  
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.  
S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (464)

**A VENDRE**  
D'OCCASION.  
UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze couverts;  
UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 mètre 30 sur 90 centimètres.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN TRÈS-BEAU CHIEN COURANT**  
Première race.  
S'adresser à M. Victor, Dominique, à Brézé. (455)

**UNE MAISON DE BLANC**  
demande un apprenti.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LIEBIG**  
BOUILLON INSTANTANÉ  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Soupes et pour Assaisonnement  
QUATRE MÉDAILLES D'OR  
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1873, 1874  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
EN GROS: 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth  
PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix